

Spécialité commerciale	Seconde nom commercial et générique (2)	Substances actives	*pourriture grise et sclerotinoïse	*anthracnose	* rouille	* oïdium	Nombre d'application max	DAR (i)	ZNT aquatique (m)	DVP (m)	Coût (€ HT/ha) RPD incluse	Mention d'avertissement (règlement CLP)	Mentions de danger (règlement CLP)
			Botrytis	Ascochytose									
AMISTAR	ORTIVA GOLD, ZOXIS, AZOXYSTAR	azoxystrobine 250 g/l	0,8	0,8	1	1	2 (3) (4)	35	5	5	22-27	attention	H400, H410
BARKY		mancozèbe 80 %		2			-	3	5	-	-	attention	H317-H335-H361d-H400-H410
IMPACT 125 FL		flutriafol 125 g/l		1			-	3	5	-	18	attention	H317-H411
PROSARO	PIANO	prothioconazole 125 g/l + tébuconazole 125 g/l		1	1	1	2 (3)	35	5	-	54	attention	H315-H319-H361d-H410
RHAPSODY	SERENADE ASO	Bacillus subtilis str. QST 713 14,1 g/l	8 (6)				6	1	5	-	-	-	-
SCALA	TOUCAN	pyriméthanol 400 g/l	1,5	1,5			2	28	5	-	52	attention	H412
SUNORG PRO	CARAMBA STAR, METCOSTAR90	métconazole 90 g/l	0,8	0,8	0,8		2	20	5	-	24-25	attention	H319-H361d-H373-H411
ZAKEO XTRA	AZERTY XTRA	azoxystrobine 200 g/l + cyproconazole 80 g/l	1	1	1	1	2 (5)	35	5	5 (5)	46	attention	H302-H332-H361d-H410

- Bonne efficacité
- Efficacité moyenne
- Efficacité insuffisante
- Manque de référence
- Non homologué pour cet usage

La réglementation sur les produits phytosanitaires évolue (retraits, délai de commercialisation, etc...). Pour en savoir plus, consulter WWW.terresinovia.fr

AMM : Autorisation de mise sur le marché.

Règlement CLP (Classification labelling packaging) : règlement européen qui met en oeuvre les recommandations internationales du SGH (Système général harmonisé).

Avant tout mélange s'assurer du respect de la réglementation.

(1) : homologué pour cet usage via le nouveau catalogue des usages. La firme ne couvre pas cette utilisation qui ne peut se faire que sous la responsabilité de l'utilisateur.

(2) : Il existe d'autres produits génériques. Lisez attentivement l'étiquette car les données réglementaires peuvent être différentes (AMM, mentions de danger, etc..).

(3) : Respecter un délai minimum de 14 jours entre deux applications.

(4) : Une seule application par an pour sols drainés (>45 % d'argile).

(5) : Applicable à partir des premiers boutons floraux. Respecter un intervalle de 21 jours entre 2 applications. DVP de 5 m uniquement si 2 applications.

(6) : Dose maximale, 6 applications. 5 jours d'intervalle entre deux applications.